

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juin, le Conseil Municipal dûment convoqué le 14 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 20
Procurations : 6
Suffrages exprimés : 26
Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, M. Sébastien LATASTE.

Excusés : Mme Emmanuelle PEIGNIEUX (Procuration à D. Barreyre), M. Pierre MONCHAUX (Procuration à I. Dexpert), M. Laurent JOUGLENS (Procuration à L. Soulard), Mme Sonia CILLARD-CARRARA (Procuration à A. Barbère), M. Jean-Bernard BONNAC (Procuration à S. Lataste), Mme Marie-Agnès SALOMON (procuration à S. Lataste).

Absente : Mme Sylvie BADETS

Secrétaire de séance : M. Richard BAMALE

N° DE_2022_062

OBJET : CONVENTION D'ANIMATION CAP33 - 2022

Madame Danielle Barreyre informe le Conseil Municipal que l'opération CAP33 initiée et mise en place en 2018 par le Conseil Départemental de la Gironde en partenariat avec la Communauté de communes du Bazadais, est renouvelée par convention proposant des animations sportives et culturelles durant l'été sur tout le territoire.

Comme l'année passée, la commune de Bazas est sollicitée pour la mise à disposition gratuite des équipements sportifs et culturels pour la période de juillet et août 2022. Le projet de convention de partenariat est joint en annexe.

Madame Danielle Barreyre demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention permettant d'utiliser les équipements sportifs et culturels à titre gratuit.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents avec procurations

VALIDE le projet de convention d'animation CAP33 au titre de 2022.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Isabelle DEXPERT

